

Le Principal  
Aux parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

**Objet : Calendrier de fin d'année**

Je vous prie de bien vouloir noter les modalités suivantes concernant le calendrier de fin d'année qui tient compte des directives ministérielles :

**1. REPRISE DES COURS**

Les élèves de 3<sup>ème</sup>, depuis le 16 mars 2020 et suite à la crise sanitaire du covid-19, suivent les cours à distance. Le Ministère a annoncé que fin mai, une décision sera prise au sujet du retour éventuel des élèves de 3<sup>ème</sup> en cours après l'obtention de « garanties totales » sur le plan sanitaire. Dans tous les cas, tous les élèves auront cours jusqu'au 4 juillet 2020.

**2. EXAMEN DU DNB**

Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, le diplôme national du brevet (D.N.B) sera intégralement validé en contrôle continu. Les 4 épreuves écrites ainsi que l'épreuve orale de soutenance de projet sont annulées. Les élèves seront évalués sur la base du livret scolaire qui représente d'ores et déjà 50% de la note finale du brevet, et qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. La note attribuée à la place des épreuves finales sera la moyenne des moyennes trimestrielles dans les disciplines en question. Le D.N.B sera calculé par rapport à un montant total de 700 points. Le diplôme sera attribué quand le montant total des points obtenus par le candidat sera supérieur ou égal à 350 points.

**3. EPREUVE DE L'ASSR2**

Les élèves de 3<sup>ème</sup> n'ayant pu passer cette année l'épreuve de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 en raison de la crise sanitaire, se verront proposer en classe de seconde, la passation de l'épreuve au lycée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre.

**4. BOURSE DE LYCEE**

La campagne de Bourse Nationale de Lycée pour l'année scolaire 2020-2021 et qui concerne tous les élèves de 3<sup>ème</sup> vient de débuter et se clôturera pour la 1<sup>ère</sup> période le 7 juillet prochain. Durant la 1<sup>ère</sup> période de campagne, les demandes de bourse pourront être formulées uniquement au format papier. Durant la 2<sup>ème</sup> période de campagne (de la rentrée 2020 jusqu'au 15 octobre 2020), les familles dont les élèves seront scolarisés dans un lycée public pourront formuler leur demande en ligne ou au format papier. Aussi, il convient même si vous ne connaissez pas encore précisément le lycée dans lequel sera scolarisé votre enfant l'année prochaine, de vérifier à l'aide du barème consultable sur le site du collège, si vous pouvez bénéficier d'une bourse nationale de lycée. Dans l'affirmative, vous pouvez télécharger toujours sur le site du collège, le dossier de bourse qu'il faudra transmettre rapidement au secrétariat du collège complet avec toutes les pièces justificatives. Étant donné la situation sanitaire, les familles pourront transmettre le dossier par voie postale à secrétariat du collège Alphonse Karr, 185 avenue Victor Sergent 83700 St Raphaël ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 0830075f@ac-nice.fr. Afin de faciliter le transfert du dossier et de toutes ses pièces justificatives, nous vous conseillons de les compresser avant de les transmettre par courrier électronique. Un accusé de réception vous sera transmis en retour par le secrétariat.

**5. CONSEILS DE CLASSE**

Les Conseils de classe se dérouleront **Mardi 2 juin selon le calendrier suivant : 3A à 8h – 3B à 9h – 3C à 10h – 3D à 11h – 3E à 14h – 3F à 15h – 3G à 16h.**

Le bulletin de votre enfant sera publié sur Pronote dès le lendemain et mentionnera la proposition du conseil de classe. En cas de désaccord, la famille devra prendre rendez-vous avec le Principal le **Mercredi 3 Juin ou le Jeudi 4 juin**, ces dates sont impératives en raison de la Commission d'appel qui se déroulera le **Jeudi 18 juin 2020.**

**6. MANUELS SCOLAIRES**

La restitution des manuels s'effectuera **du 29 juin au 03 juillet** selon un planning qui vous sera communiqué ultérieurement. J'attire votre attention sur le fait que des amendes pourraient être infligées aux familles des enfants qui auraient détérioré ou perdu les manuels.

**7. RÉSULTATS DES AFFECTATIONS**

- Les résultats des affectations post 3<sup>ème</sup> seront publiés **Mercredi 1<sup>er</sup> juillet** sur le téléservice affectation (TSA).
- Une fois l'affectation connue, il faut inscrire sans délai votre enfant dans son futur établissement. Les familles des élèves scolarisés dans un collège public et affectés dans un lycée public de l'académie, pourront procéder à la phase de préinscription par le service de télé-inscription dès le jour de la diffusion des résultats. Vous devrez impérativement finaliser l'inscription de votre enfant en vous rendant au lycée d'affectation selon les modalités qui vous auront été communiquées.
- Les élèves et les parents des élèves non affectés seront accueillis par la psychologue de l'Education Nationale (conseillère d'orientation) **Jeudi 2 juillet 2020 pour un entretien de situation.**

Je vous remercie de bien vouloir respecter le calendrier indiqué dans l'intérêt de votre enfant, et vous prie de croire, Monsieur Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

Vu et pris connaissance le .....  
Signature du responsable légal



Le Principal,  
F. ESCALLIER-DURONT